

Vous envisagez de devenir assistante maternelle ?

La Caf de Loire-Atlantique s'engage à vous accompagner dans le lancement de votre activité, aux côtés de ses partenaires.

3 engagements



Soutien financier

La Caf de Loire-Atlantique propose une **prime d'installation** et un **prêt à l'amélioration de l'habitat**.



Écoute et conseils

Les **relais petite enfance (RPE)** vous accompagnent dans vos démarches, notamment avec les parents employeurs.



Information

Faites-vous connaître par les parents employeurs en vous référençant sur **Monenfant.fr**. Deux fois par an, vous devez indiquer vos disponibilités. Vous devez également vous enregistrer sur le site **assmat.loire-atlantique.fr**.



Toujours à vos côtés

Monenfant.fr : un site à tout faire

Vous avez accès à un espace documentaire afin d'accéder aux informations et aux outils utiles dans votre quotidien. Les assistantes maternelles ont l'obligation de s'y inscrire et d'y renseigner leurs disponibilités deux fois par an.

Relais petite enfance (RPE) : des partenaires de proximité

Les RPE vous soutiennent dans votre pratique professionnelle : informations sur le métier, aide dans vos démarches avec les parents employeurs, ateliers d'éveil à destination des assistantes maternelles et des enfants accueillis, formations, etc.

Pour connaître le RPE le plus proche de chez vous : **Monenfant.fr**.

Caf de Loire-Atlantique

Des questions concernant vos aides financières ?

Contactez nos experts par mail : **pole-famille@caf44.caf.fr**.

Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique
22 rue de Malville - 44937 Nantes cedex 9
www.caf.fr

Profession : assistante maternelle

Il était une fois,
les aides et services Caf...





Aides financières de la Caf

Vous êtes agréée : félicitations ! Afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions, un aménagement de votre logement ou l'achat d'équipements peut être nécessaire : la Caf de Loire-Atlantique est susceptible de vous y aider.

Prime d'installation

Cette aide, versée au démarrage de votre activité d'assistante maternelle, vous permet d'accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.

Conditions

- **Avoir un agrément** de moins d'un an délivré par la PMI
- **Fournir une attestation de formation** (ou dispense de formation ou diplôme de la petite enfance)
- Justifier de **2 mois d'activité consécutifs**
- **S'engager** à rester un minimum de **3 ans dans sa profession**
- **Signer la charte d'engagement** avec la Caf et **l'attestation sur l'honneur** de référencement sur Monenfant.fr.

Montant

1200 €.

Comment en bénéficier ?

Vous n'avez aucune démarche à faire. Lorsque la Caf est informée de votre agrément par la PMI, vous recevez à votre domicile les documents à compléter et à retourner à la Caf, dans le délai d'un an à compter de l'obtention du premier agrément.

Prêt à l'amélioration

du lieu d'accueil de l'enfant

Vous souhaitez améliorer votre résidence principale pour mieux y accueillir les enfants ? Ce prêt peut permettre de financer tout ou partie des travaux d'aménagement. Il est cumulable avec un prêt à l'amélioration de l'habitat (PAH) légal, dans la limite de 10 000 €.

Conditions

- **Avoir un agrément** délivré par la PMI
- **Fournir le(s) devis** avec la mention « bon pour accord » et la signature
- **Signer la charte d'engagement** avec la Caf et ne pas avoir commencé les travaux
- **Signer l'attestation sur l'honneur** de référencement sur le site Monenfant.fr.

Montant

10 000 € maximum, dans la limite de 80 % du coût total des travaux, remboursable mensuellement sur 10 ans maximum par mensualités fixes de 83,35 € (prêt à taux zéro).

Comment en bénéficier ?

Complétez le formulaire disponible sur : www.caf.fr/allocataires/caf-de-loire-atlantique, rubrique Vie professionnelle > Assistante maternelle.

Vous souhaitez créer une maison d'assistantes maternelles (Mam) ?

Une aide au démarrage de 6 000 € peut être versée aux Mam qui signent une charte de qualité avec la Caf, le Département et la MSA. Elle vise à faciliter l'acquisition du matériel nécessaire au bon fonctionnement de la Mam (électroménager, matériel de puériculture, livres et jeux, mobiliers etc.). Elle peut être versée à l'ouverture de la Mam ou à l'occasion de l'extension de la capacité d'accueil de la Mam. Une aide à l'investissement (de 4 400 à 10 000 € par place créée ou place nouvelle) peut également être accordée.



Après avoir travaillé pendant 20 ans en tant qu'aide médico-psychologique, j'ai souhaité devenir assistante maternelle. Mon agrément en poche, j'ai bénéficié des aides financières de la Caf pour adapter mon logement et acheter l'équipement. Je me suis lancée, je n'ai aucun regret !

Annie, assistante maternelle à La-Chapelle-sur-Erdre